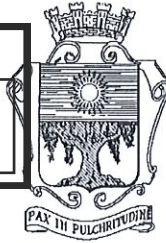


AR Prefecture

006-210600110-20221208-DM2022\_\_53-DE  
Reçu le 08/12/2022



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2022/ 53

DATE D'AFFICHAGE : **08 DEC. 2022**

OBJET : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE – RENOVATION DE LA CHAPELLE  
« SANCTA MARIA DE OLIVO » AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2022,

Vu le marché public de travaux notifié le 07 mars 2022 portant sur la rénovation de la chapelle « Sancta Maria de Olivo »,

Considérant que la Commune a conclu le 07 mars 2022 avec la SARL A CHAUX ET SABLE un marché public de travaux portant sur la rénovation de la chapelle « Sancta Maria de Olivo » située Bd Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il a été constaté, dans le cadre des opérations de décaissement des enduits intérieurs réalisées dans l'intérêt architectural, historique et patrimonial de la chapelle, des découvertes archéologiques.

Considérant qu'au vu de ces découvertes, la maîtrise d'œuvre et le service archéologique de la Métropole Nice Côte d'Azur sont amenés à proposer une modification du parti architectural initialement retenu pour la restauration intérieure de la chapelle.

Considérant que ces travaux complémentaires, qui ne bouleversent pas l'économie générale du marché, portent modifications du planning de réalisation et du Cadre de Décomposition du prix global et forfaitaire du marché public de travaux n°2021/MP/05 intitulé « Rénovation de la Chapelle Sancta Maria de Olivo.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La passation et la signature d'un avenant n°1 au marché public de travaux n°2021/MP/05 intitulé « Rénovation de la Chapelle Sancta Maria de Olivo » avec l'entreprise suivante : SARL A CHAUX ET SABLE ayant son siège social au Quartier Bérourf à SOSPEL (06380).

**AR Prefecture**

006-210600110-20221208-DM2022\_\_53-DE  
Reçu le 08/12/2022



**Article 2 :** Le montant de la plus-value est de 19 320 € HT, ce qui représente une augmentation de 9.027 % du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 214 022,07 € HT à 233 342,07 € HT.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **08 DEC. 2022**

Le Maire,  
Roger ROUX



*[Handwritten signature]*